PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2025 A 19 H 00

L'an deux mil vingt cinq, le dix sept septembre à dix neuf heures, le conseil municipal de la commune de Sainte-Marthe, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur RONGRAIS Max, Maire.

Etaient Présents : M. RONGRAIS Max, M. LAROCHE Pierre, Mme DESBARATS Martine, Mme VALLET Audrey, M. BELLENCONTRE Dominique, M. BLANQUET Laurent, Mme GILLOT-AZZALI Bernadette, M. BARBE Daniel, M. FRICHOT Pascal, Mme BARLOT Sophie et Mme POCHON Carole-Anne.

Etaient absents excusés : M. FIGUER Guillaume, M. LHUILLIER Patrice, Mme ESPRIT Françoise et M. GODOU Cédric.

Secrétaire de séance : Mme DESBARATS Martine.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 04 JUIN 2025.

DELIBERATION N° 12-2025 CONCERNANT LA MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE DE L'EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL CONTRACTUEL :

Considérant l'avis favorable, en date du 26 août 2025, du Comité Social Territorial (C.S.T.) du Centre de Gestion de l'Eure relatif à la modification de la durée hebdomadaire de service de l'emploi d'adjoint technique territorial contractuel de 13 heures à 15 heures ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer la durée hebdomadaire de service de ce poste à 15 heures à compter du 1er septembre 2025.

DELIBERATION N° 13-2025 CONCERNANT LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES AUX FAMILLES :

Monsieur Le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que les familles souhaitant inscrire leurs enfants aux transports scolaires doivent en régler les frais auprès de la Région Normandie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prendre en charge 50 % des frais de transports scolaires réglés pour cette rentrée 2025-2026 sur présentation du justificatif de règlement total de la facture.

DELIBERATION N° 14-2025 CONCERNANT LES TRAVAUX S.I.E.G.E. EP BOURG – EXERCICE 2025 – DT N° 520211 :

Exposé des motifs

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que le S.I.E.G.E. envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau d'éclairage public.

Conformément aux dispositions statutaires du S.I.E.G.E. et aux règlements financiers dudit E.P.C.I., la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- ✓ En section d'investissement : **2 545.00 €**

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise :

- ✓ Monsieur Le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- ✓ L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 204182 pour les dépenses d'investissement (EP).

Cette délibération annule et remplace la délibération N° 02-2025 en date du 19/02/2025 prise pour le même objet.

DELIBERATION N° 15-2025 CONCERNANT UN VIREMENT DE CREDITS :

Considérant la modification de la participation de la financière relative aux travaux du S.I.E.G.E. EP Bourg – Exercice 2025 – DT N° 520211, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le virement de crédits suivant :

Section d'investissement :

- Dépenses : C/ 2188 = - 210 €
  C/ 204182 = + 210 €

INFORMATIONS DIVERSES :

- Avis favorable du Conseil Municipal concernant une adhésion au C.N.F.P.T. pour les formations éventuelles des agents communaux.
- La Foire à tout, organisée le dimanche 24 août 2025, a compté la participation de 75 exposants et a produit la somme de 760 €.
- Suite au départ en retraite de Madame BOULAIN Sandrine, au 1er janvier 2026, Madame NIQUET Marielle sera nommée secrétaire générale de mairie.